

**Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône
(SIED 70)**

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

Tél. : 03.84.77.00.00 – Fax : 03.84.77.00.01

E-mail : contact@sied70.fr

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Vendredi 3 décembre 2021 à 18 heures 30**

**Amphithéâtre de l'IUT
20 avenue des Rives du Lac
70 000 VAIVRE ET MONTOILLE
Accueil à partir de 18 heures**

Attention

lieu de réunion

ORDRE DU JOUR :

-  Transfert compétence GNV de Vesoul
-  Transfert compétence « chaufferie bois » de Gevigney et Mercey
-  Créations de poste
-  SEM Côte d'Or Energie SAS PV Labergement Les Seurre
-  SEM Côte d'Or Energie SAS PV Poiseul-la-Grange
-  SIED 70 SAS PV Courchaton
-  SEM Côte d'Or Energie SAS PV Courchaton
-  Débat d'orientation budgétaire
-  Décisions modificatives

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

POUVOIR

à remettre en début de séance par le titulaire du pouvoir qui aura à émarger à la place du délégué représenté

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune de....., empêché (e) d'assister à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2021, donne pouvoir à M....., délégué (e) de la commune de, pour me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le

(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir ».

Nota :

- pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire.
- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Transfert de la compétence GNV de la commune de VESOUL

Par délibération n°2 du 13 mars 2021, le Comité syndical a décidé de compléter les statuts du Syndicat pour y intégrer les compétences optionnelles liées à la création et l'entretien de station de ravitaillement en gaz ou hydrogène pour véhicules. Cette décision a été actée par madame la Préfète de Haute-Saône par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2021 modifiant les statuts du SIED 70 conformément à cette délibération.

Par délibération n°53 du 12 juillet 2021, la commune de Vesoul a approuvé le transfert de la compétence « Création et exploitation de stations de Gaz naturel Véhicule (GNV) » au SIED 70.

La Commission Concession du 10 novembre 2021 et le Bureau syndical du 17 novembre 2021 ont émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Il est proposé au Comité d'accepter ce transfert de compétence.

Transfert de compétence « Chauffage au bois et réseau de chaleur » Gevigney-et-Mercey

Par délibération de son conseil municipal du 22 octobre 2021, la commune de Gevigney-et-Mercey a demandé au SIED 70 un transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir les bâtiments de la commune (Mairie, logements communaux, salle des Schnans) et ceux de l'ADAPEI.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 900 100 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Il est proposé au Comité d'accepter ce transfert de compétence étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant.

Créations de poste

Il est rappelé les dispositions suivantes :

- du code général des collectivités territoriales,
- de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34, en matière de création d'emploi dans les collectivités territoriales et les établissements publics.

Ainsi, les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de la promotion interne.

Vu le tableau actuel des effectifs ainsi que l'évolution des services et missions du Syndicat, il apparaît nécessaire de :

- Créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet, afin d'assurer les missions de comptable étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
- Créer un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
- Créer un poste de technicien territorial à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.

Le Bureau syndical du 17 novembre 2021 a émis un avis favorable à ces créations de poste.

Il est proposé au Comité de créer ces postes à compter du 1^{er} décembre 2021.

Entrée de la SEML Côte-d'Or Énergies au capital de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Labergement-les-Seurre

Par délibération n°17 du 24 octobre 2020, le Comité Syndical avait autorisé la SEML Côte d'Or Energies à créer et rentrer au capital de la SAS « Centrale photovoltaïque de Labergement-les-Seurre en partenariat avec GEG ENeR. La SEML Côte-d'Or Énergies a ainsi lancé en co-développement avec GEG ENeR les études de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Labergement-les-Seurre.

Les éléments principaux du contexte du projet sont rappelés ci-après :

- La Commune de Labergement-lès-Seurre dispose d'un terrain situé à l'ouest de son territoire en bordure de la RD973. Cette parcelle communale accueille différents types de terrain :
 - 1.3 ha de friches
 - 4.1 ha de terrain dégradé : ce site a notamment accueilli une activité de recyclage de matériaux (concassage) durant plusieurs années et n'est désormais plus utilisé
 - 19.4 ha de surface agricole
- Le projet de centrale photovoltaïque s'implantera sur la partie friche et terrain dégradé (surface de 5.4 ha).
- Ces parcelles en friche et dégradées ne permettaient pas l'accueil d'équipements courants. Pour cette raison, la Commune de Labergement-les-Seurre a souhaité initier le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol permettant de valoriser cette surface perdue tout en contribuant au développement des énergies renouvelables sur son territoire.
- L'aménagement de ce terrain vise à créer une centrale photovoltaïque d'une puissance estimative de 4.2 MW produisant 5 100 MWh/an, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 2 160 foyers.

Afin de développer ce projet de centrale photovoltaïque, la SEML Côte-d'Or Énergies s'est associée à GEG ENeR (filiale ENR de Gaz Électricité de Grenoble, elle-même SEML issue de la Ville et Métropole de Grenoble).

La Société de Projet « Le parc des grandes terres » (SAS), porteuse de la centrale photovoltaïque au sol, est en cours de création par GEG ENeR afin de déposer le permis pour son compte dès que les études seront terminées.

La création de SAS par projet est nécessaire afin d'individualiser le portage et la gestion de chaque projet dont les caractéristiques sont spécifiques à chacun. Les financeurs préfèrent une telle gestion séparée pour mieux gérer les risques liés à chaque projet, ces SAS devant être créées avant de déposer la demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Il s'agit ensuite pour la SEML Côte-d'Or Énergies d'entrer au capital de la SAS « Le parc des grandes terres » par une cession de part à la valeur nominale ; la répartition du capital (1000€) sera alors la suivante :

- 51% pour la SEML Côte-d'Or Énergies ;
- 49% pour GEG ENeR ;
- Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital à la Commune et aux citoyens sera réalisée.

Les Statuts de la SAS « Le parc des grandes terres » ainsi que son pacte d'associés comprenant en annexe le contrat de développement sont joints en annexe du présent rapport.

Le siège social de la SAS « Le parc des grandes terres » sera situé à Dijon (21000), 9A Rue René Char.

En tant qu'actionnaire public, il appartient au Comité de donner son accord pour entrer au capital de la SAS en vertu de l'article L1524-5 du CGCT qui dispose « que toute prise de participation d'une SEML dans le capital d'une société commerciale fait l'objet d'un accord express de la ou les collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser les administrateurs représentant le SIED 70 à donner un accord favorable au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies pour :
 - l'entrée de la SEML Côte-d'Or Énergies au capital de la Société de Projet « Le parc des grandes terres » (SAS) par une cession de part à la valeur nominale ; la répartition du capital (1000€) sera alors la suivante :
 - 51% pour la SEML Côte-d'Or Énergies,
 - 49% pour GEG ENeR,
 - Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital à la Commune et aux citoyens sera réalisée.
 - l'approbation des statuts et du pacte d'associés de la Société de Projet « Le parc des grandes terres » (SAS).
 - l'abondement de la Société de Projet « Le parc des grandes terres » (SAS) en compte-courant d'associés afin de subvenir à la refacturation des dépenses déjà engagées ainsi qu'aux dépenses de développement à venir.
- d'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.
- PJ : 3

Entrée de la SEML Côte-d'Or Énergies au capital de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Poiseul-la-Grange

Le Comité est informé que la SEML Côte-d'Or Énergies a lancé en co-développement avec GEG ENeR les études de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Poiseul-la-Grange.

Le contexte du projet est précisé ci-après :

- La Commune de Poiseul-la-Grange dispose au nord de son territoire d'un terrain de 5 hectares en friche.
- Ces parcelles en friche ne permettaient pas l'accueil d'équipements courants. Pour cette raison, la Commune de Poiseul-la-Grange a souhaité initier le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol permettant de valoriser cette surface perdue tout en contribuant au développement des énergies renouvelables sur son territoire.
- L'aménagement de ce terrain vise à créer une centrale photovoltaïque d'une puissance estimative de 4.2 MW produisant 5 100 MWh/an, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 2 160 foyers.

Afin de développer ce projet de centrale photovoltaïque, la SEML Côte-d'Or Énergies s'est associée à GEG ENeR (filiale ENR de Gaz Électricité de Grenoble, elle-même SEML issue de la Ville et Métropole de Grenoble).

La Société de Projet « Le parc d'entre les deux combes » (SAS), porteuse de la centrale photovoltaïque au sol, est en cours de création par GEG ENeR afin de déposer le permis pour son compte dès que les études seront terminées.

La création de SAS par projet est nécessaire afin d'individualiser le portage et la gestion de chaque projet dont les caractéristiques sont spécifiques à chacun. Les financeurs préfèrent une telle gestion séparée pour mieux gérer les risques liés à chaque projet, ces SAS devant être créées avant de déposer la demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Il s'agit ensuite pour la SEML Côte-d'Or Énergies d'entrer au capital de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » par une cession de part à la valeur nominale ; la répartition du capital (1000€) sera alors la suivante :

- 51% pour la SEML Côte-d'Or Énergies ;
- 49% pour GEG ENeR ;
- Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital à la Commune et aux citoyens sera réalisée.

Les Statuts de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » ainsi que son pacte d'associés comprenant en annexe le contrat de développement sont joints au présent rapport.

Le siège social de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » sera situé à Dijon (21000), 9A Rue René Char.

En tant qu'actionnaire public, il appartient au Comité de donner son accord pour entrer au capital de la SAS en vertu de l'article L1524-5 du CGCT qui dispose « que toute prise de participation d'une SEML dans le capital d'une société commerciale fait l'objet d'un accord express de la ou les collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser les administrateurs représentant le SIED 70 à donner un accord favorable au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies pour :
 - l'entrée de la SEML Côte-d'Or Énergies au capital de la Société de Projet « Le parc d'entre les deux combes » (SAS) par une cession de part à la valeur nominale ; la répartition du capital (1000€) sera alors la suivante :
 - 51% pour la SEML Côte-d'Or Énergies,
 - 49% pour GEG ENeR,

- Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital à la Commune et aux citoyens sera réalisée.
 - l'approbation des statuts et du pacte d'associés de la Société de Projet « Le parc d'entre les deux combes » (SAS) ;
 - l'abondement de la Société de Projet « Le parc d'entre les deux combes » (SAS) en compte-courant d'associés afin de subvenir à la refacturation des dépenses déjà engagées ainsi qu'aux dépenses de développement à venir.
- d'autoriser le Président du SIED 70, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

PJ : 3

Autorisation de prise de participation du SIED 70 dans la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Courchaton (70) et nomination des représentants

La SEML Côte-d'Or Énergies a lancé en co-développement avec le Syndicat Intercommunal d'énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) et la SICAE Est les études de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courchaton (70).

Le contexte du projet est précisé ci-après :

- La Commune de Courchaton dispose, au sud-est de son territoire, d'une ancienne carrière de 8,8 hectares dont l'exploitation s'est terminée en 2021.
- La Commune de Courchaton a souhaité initier le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol permettant de valoriser cette surface de terrain dégradé tout en contribuant au développement des énergies renouvelables sur son territoire.
- Le projet de centrale photovoltaïque s'implantera sur une emprise de 5 hectares de l'ancienne carrière. Sa puissance estimative est de 3,7 MW visant la production d'environ 3 700 MWh/an, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 1 574 foyers.

Afin de développer ce projet de centrale photovoltaïque, la SEML Côte-d'Or Énergies s'est associée au Syndicat Intercommunal d'énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) et la SICAE Est.

La Société de Projet « Le parc des Roches Bleues » (SAS), porteuse de la centrale photovoltaïque au sol, doit être créée par la SEML Côte-d'Or Énergies afin de déposer le permis pour son compte dès que les études seront terminées.

La création de SAS par projet est nécessaire afin d'individualiser le portage et la gestion de chaque projet dont les caractéristiques sont spécifiques à chacun. Les financeurs préfèrent une telle gestion séparée pour mieux gérer les risques liés à chaque projet, ces SAS devant être créées avant de déposer la demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Considérant que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet aux collectivités de rentrer dans le capital de sociétés qui produisent des énergies renouvelables ; l'actionnariat de la société, créée sous forme de SAS au capital de 1000€, sera le suivant :

- 35 % SEML Côte-d'Or Énergies,
- 30 % SIED 70,
- 20 % SICAE Est,
- 15 % Commune de Courchaton,
- Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital aux citoyens sera réalisée.

Les Statuts de la SAS « Le parc des Roches Bleues » ainsi que son pacte d'associés comprenant en annexe le contrat de développement sont joints en annexe du présent rapport.

Le siège social de la SAS « Le parc des Roches Bleues » sera situé à Dijon (21000), 9A Rue René Char.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le SIED 70 à entrer au capital de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues » créée sous forme de SAS au capital de 1000€, avec la répartition suivante :
 - 35 % SEML Côte-d'Or Énergies,
 - 30 % SIED 70,
 - 20 % SICAE Est,
 - 15 % Commune de Courchaton,
 - Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital aux citoyens sera réalisée.
- d'approuver les statuts et pacte d'associés de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues » (SAS).

- d'autoriser l'abondement de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues» (SAS) en compte-courant d'associés afin de subvenir à la refacturation des dépenses déjà engagées ainsi qu'aux dépenses de développement à venir.
- de nommer M. Gavazzi, représentant du SIED 70, au Comité de Direction de la SAS « Le parc des Roches Bleues ».
- d'autoriser le SIED 70, représenté par M. Gavazzi, à prendre la Direction de la SAS « Le parc des Roches Bleues ».
- de nommer M. Gavazzi, 1^{er} vice-président du SIED70, et M. Tonghini, Directeur du SIED70, représentants du SIED 70, au Comité de Pilotage de la SAS « Le parc des Roches Bleues».
- d'autoriser le Président du SIED 70, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.
- PJ : 3

Création par la SEML Côte-d'Or Énergies de la Société de Projet (SAS) porteuse de la centrale photovoltaïque au sol de Courchaton (70) et entrée au capital

Le Comité est informé que la SEML Côte-d'Or Énergies a lancé en co-développement avec le Syndicat Intercommunal d'énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) et la SICAÉ Est les études de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Courchaton (70).

Le contexte du projet est précisé ci-après:

- La Commune de Courchaton dispose, au sud-est de son territoire, d'une ancienne carrière de 8,8 hectares dont l'exploitation s'est terminée en 2021.
- La Commune de Courchaton a souhaité initier le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol permettant de valoriser cette surface de terrain dégradé tout en contribuant au développement des énergies renouvelables sur son territoire.
- Le projet de centrale photovoltaïque s'implantera sur une emprise de 5 hectares de l'ancienne carrière. Sa puissance estimative est de 3,7 MW visant la production d'environ 3 700 MWh/an, soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 1 574 foyers.

Afin de développer ce projet de centrale photovoltaïque, la SEML Côte-d'Or Énergies s'est associée au Syndicat Intercommunal d'énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) et la SICAÉ Est.

La Société de Projet « Le parc des Roches Bleues » (SAS), porteuse de la centrale photovoltaïque au sol, doit être créée par la SEML Côte-d'Or Énergies afin de déposer le permis pour son compte dès que les études seront terminées.

La création de SAS par projet est nécessaire afin d'individualiser le portage et la gestion de chaque projet dont les caractéristiques sont spécifiques à chacun. Les financeurs préfèrent une telle gestion séparée pour mieux gérer les risques liés à chaque projet, ces SAS devant être créées avant de déposer la demande d'autorisation auprès des services de l'État.

L'actionnariat de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues », créée sous forme de SAS au capital de 1000€, sera le suivant :

- 35 % SEML Côte-d'Or Énergies
- 30 % SIED 70
- 20 % SICAÉ Est
- 15 % Commune de Courchaton
- Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital aux citoyens sera réalisée.

Les Statuts de la SAS « Le parc des Roches Bleues » ainsi que son pacte d'associés comprenant en annexe le contrat de développement sont annexés au présent rapport.

Le siège social de la SAS « Le parc des Roches Bleues » sera situé à Dijon (21000), 9A Rue René Char.

En tant qu'actionnaire public, il appartient au Comité du SIED 70 de donner son accord pour entrer au capital de la SAS en vertu de l'article L1524-5 du CGCT qui dispose « que toute prise de participation d'une SEML dans le capital d'une société commerciale fait l'objet d'un accord express de la ou les collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser les administrateurs représentant le SIED 70 à donner un accord favorable au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies pour :
 - la création par la SEML Côte-d'Or Énergies de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues» (SAS) avec la répartition du capital suivante :
 - 35 % SEML Côte-d'Or Énergies
 - 30 % SIED 70
 - 20 % SICAE Est
 - 15 % Commune de Courchaton
 - Une fois le projet prêt à construire, une ouverture du capital aux citoyens sera réalisée.
 - l'approbation des statuts et du pacte d'associés de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues » (SAS) ;
 - l'abondement de la Société de Projet « Le parc des Roches Bleues» (SAS) en compte-courant d'associés afin de subvenir à la refacturation des dépenses déjà engagées ainsi qu'aux dépenses de développement à venir.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le budget principal repose sur les ressources suivantes :

- 1) La TCFE (Taxe de consommation finale d'électricité).
- 2) Les subventions du Compte d'affectation spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACÉ).
- 3) Les financements des concessionnaires : redevances de concessions, participation (pour Enedis uniquement) au titre de la PCT (Part Couverte par le Tarif), participations au titre de l'environnement (article 8) ou encore convention d'objectif (suppression de cabines hautes avec la SICAE EST).
- 4) Les participations des demandeurs de travaux dans les conditions des guides définis par le Bureau dépendant principalement de la perception ou non par le SIED 70 de la TCFE sur le territoire des communes.
- 5) La valorisation du travail que les services du SIED 70 réalisent au titre des travaux (9,5% du montant HT des travaux) : FIMO (Frais Interne de Maîtrise d'Œuvre).
- 6) Le produit des prestations de maintenance en éclairage public.
- 7) La valorisation des CEE.
- 8) Les subventions attendues pour le déploiement des bornes de recharge rapide.
- 9) L'excédent reporté.

Les dépenses comprennent :

- 1) Les charges à caractère général, salariales et diverses.
- 2) Les travaux sur le réseau d'électricité en se limitant strictement pour les renforcements électriques à l'enveloppe minimale de travaux nécessaire à obtenir l'aide maximale.
- 3) Les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications pour le compte des communes.
- 4) Les immobilisations corporelles (investissements de biens propres au SIED 70).
- 5) Les participations du Syndicat aux études et travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes (rénovation énergétique essentiellement).
- 6) Les prestations de maintenance éclairage public.
- 7) Les dépenses liées aux énergies renouvelables sur le budget principal ou sur les budgets annexes, notamment « Production électrique d'origine renouvelable » ou encore participations aux SAS ou SEML.
- 8) Les travaux sur les bornes de recharges.

On trouvera ci-après un tableau qui précise les dépenses et les recettes envisageables pour 2022 :

Recettes			Dépenses	
TCFE		3 000 000 €	Charges à caractère générale	500 000 €
FACÉ		2 044 000 €	Charges salariales	1 200 000 €
Concessionnaire	Redevances	1 500 000 €	Autres charges de la gestion courante	130 000 €
	PCT	800 000 €	Travaux HT électricité	7 500 000 €
	A8	342 000 €	Travaux TTC éclairage public	2 400 000 €
Participation demandeurs		4 700 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 200 000 €
FIMO		650 000 €	Immobilisations corporelles	100 000 €
Vente CEE		100 000 €	Participations aux travaux des communes	2 000 000 €
Cotisation maintenance EP		100 000 €	Maintenance éclairage public	100 000 €
Subventions (IRVE, CEP, CFP)		800 000 €	Production EnR	300 000 €
Excédent antérieur		2 394 000 €	Bornes de recharge	1 000 000 €
Total		16 430 000 €	Total	16 430 000 €

Les montants des recettes sont basés sur les hypothèses de travail suivantes :

- _ des dotations FACé estimées sur la base des notifications obtenues en 2021.
- _ un maintien de la taxe à son niveau actuel compte tenu de sa pérennisation annoncée depuis la loi de finances 2021.
- _ des redevances de concession, participation au titre de la convention Article 8 maintenues à leur niveau obtenu depuis la mise en œuvre des nouveaux contrats de concession.
- _ des gains issus de la vente de CEE (Certificats d'Economie d'Energie).
- _ l'adéquation de la participation des demandeurs, de la FIMO, de la PCT avec le montant des travaux envisagés.
- _ une cotisation de maintenance éclairage public correspondant au volume de prestations envisagées.
- _ des subventions ADEME, ACTEE, FACé pour respectivement les postes de CEP, CFP et IRVE.

Les montants des dépenses prennent en compte les hypothèses suivantes :

- _ des charges générales, de gestion courante et des immobilisations corporelles qui doivent tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire, de l'entretien d'un nouveau bâtiment plus grand et de l'augmentation du coût des énergies (chauffage bâtiment, augmentation de la consommation des bornes de recharge).
- _ des charges salariales qui doivent intégrer le passage de 15 agents à désormais 25 agents.
- _ un programme de travaux (électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication) basé sur les financements obtenus en 2021 et sur les possibilités du Syndicat d'investir sur fonds propres.
- _ différentes participations aux travaux des communes compte tenu du programme travaux important et des taux de participations du Syndicat.
- _ d'un volume de travaux de maintenance éclairage public estimé à 100 000 €.
- _ des dépenses en lien avec l'activité EnR pour couvrir, notamment, les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques pour lesquelles le Syndicat a été sollicité en tant que maître d'ouvrage et les études liées aux transferts de compétence de réseau de chaleur de Moimay et Gevigney et Mercey, l'étude hydroélectrique de Pont-sur-l'Ognon ainsi que la participation du Syndicat à la SEML ou des SAS en développement.

Ce tableau n'intègre pas les opérations encore en gestation qui pourront cependant être formalisée dans le courant de l'année 2022 en fonction de leur vitesse de réalisation des opérations et des décisions du comité : recettes éventuelles, liées au service de recharge rapide, loyers à percevoir sur le nouveau bâtiment en cours d'acquisition, vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille.

Toutes les valeurs surlignées du tableau ci-avant proviennent d'une estimation de réalisation de travaux basée sur le récapitulatif ci-après :

PRO- GRA M- MES	TRAVAUX	Montant global TTC des travaux	Montant global HTVA des travaux du programme	Montant HT des travaux facturés par entreprises	Montant des travaux en régie	Montant minimum HT des travaux subvention- nables par le FACÉ	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
							TVA récupérée	FACÉ	Advenir	Conces- sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE												
FACE	tranche A/B : renforcement	1 514 000 €	1 280 000 €	1 168 900 €	111 100 €	1 270 250 €	234 000 €	1 016 200 €	0 €	0 €	0 €	263 800 €
	tranche A/B : extension	331 000 €	280 000 €	255 700 €	24 300 €	273 375 €	51 000 €	218 700 €	0 €	0 €	0 €	61 300 €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	769 000 €	650 000 €	593 600 €	56 400 €	640 250 €	119 000 €	512 200 €	0 €	0 €	0 €	137 800 €
	tranche S : sécu- risation petits fils BT nus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €
	tranche C : aména- gement esthétique	627 000 €	530 000 €	484 000 €	46 000 €	370 500 €	97 000 €	296 400 €	0 €	0 €	159 000 €	74 600 €
syn- dical	renforcement et sécurisation hors FACE	0 €	0 €	0 €	0 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	aménagement esthétique A8	1 017 000 €	860 000 €	785 400 €	74 600 €	/	157 000 €	0 €	0 €	342 000 €	344 000 €	174 000 €
	aménagement es- thétique hors A8 et FACE	1 851 000 €	1 565 000 €	1 429 200 €	135 800 €	/	286 000 €	0 €	0 €	0 €	313 000 €	1 252 000 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 365 000 €	2 000 000 €	1 826 500 €	173 500 €	/	365 000 €	0 €	0 €	800 000 €	247 000 €	953 000 €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	355 000 €	300 000 €	274 000 €	26 000 €	/	55 000 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €	245 000 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 829 000 €	7 465 000 €	6 817 300 €	647 700 €	2 554 375 €	1 364 000 €	2 043 500 €	0 €	1 142 000 €	1 118 000 €	3 161 500 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :												
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	591 000 €	500 000 €	456 600 €	43 400 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	191 000 €	400 000 €
	Eclairage public	1 775 000 €	1 500 000 €	1 369 900 €	130 100 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 520 000 €	255 000 €
S _{GCT}	Génie civil de communications électroniques	1 183 000 €	1 000 000 €	913 200 €	86 800 €	/	0 €	0 €	0 €	0 €	1 096 200 €	86 800 €
S _{IRVE}	IRVE recharge véhicules électriques	1 094 275 €	925 275 €	845 000 €	80 275 €		169 000 €	555 000 €	180 000 €	0 €	0 €	190 275 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		4 643 275 €	3 925 275 €	3 584 700 €	340 575 €		169 000 €	555 000 €	180 000 €	0 €	2 807 200 €	932 075 €
TOTAUX GENERAUX		13 472 275 €	11 390 275 €	10 402 000 €	988 275 €	2 554 375 €	1 533 000 €	2 598 500 €	180 000 €	1 142 000 €	3 925 200 €	4 093 575 €

Par rapport à l'enveloppe des travaux retenus par le budget 2021, les programmes de travaux 2022 sont basés sur les hypothèses ci-après :

- Les aides du Facé 2021 sont en légère hausse par rapport à 2020. On peut néanmoins envisager un maintien du montant alloué pour 2022 (2 044 200 €).
- Des montants de travaux du réseau d'électricité en prévision identiques à ceux de la programmation initiale 2021, intégrant la participation sur fonds propres du SIED 70 pour l'appel à projets dissimulation de réseaux et le programme d'éradication de cabines hautes (établi avec la SICAE Est, à l'étude sur le secteur Enedis)
- Un ajustement des montants des travaux d'optimisation et d'extension de l'éclairage public réalisés par le SIED 70 aux niveaux programmés de 2021.
- Le décalage du programme de mise en place de bornes de recharge rapide sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône qui répond au plan de relance nationale (dont les financements définitifs n'ont été connus qu'en septembre 2021).

Ces orientations budgétaires prévoient une réalisation raisonnable dans le domaine des énergies renouvelables (études, participation SEMI ou SAS) en adéquation avec les demandes reçues et les projets connus au stade de l'étude d'opportunité. Des évolutions aux niveaux des budgets annexes des chaufferies seront également à envisager en fonction des avancements des études concernant les projets qui relèvent de la compétence du Syndicat.

Le niveau des prévisions des investissements traditionnels sur les réseaux (électricité, éclairage public, télécom) est maintenu à un niveau élevé, le niveau général des investissements étant augmenté du programme de déploiement de bornes de charge rapide.

Compte tenu de la politique générale en faveur des économies d'énergie, les subventions prévues aux communes sont estimées au niveau de l'année 2021, niveau déjà élevé par rapport aux années précédentes.

Ces hypothèses seront à conforter au stade du budget en fonction de la volonté des partenaires concernés restant à affirmer sur certains projets (notamment l'adhésion au service de maintenance en éclairage public), et de la capacité des services du Syndicat à traiter l'ensemble de ces dossiers.

Le Comité aura à débattre de ces orientations.

BUDGETS 2021 – Décisions modificatives

A/ Décision modificative Budget Principal (proposition)

Le projet de décision modificative tient compte des éléments suivants :

- La nécessité de prévoir la participation du SIED 70 au développement du projet photovoltaïque de Courchaton, pour sa participation à la société de projet (+ 500 € à l'article 266) et pour les premières études de faisabilité (+ 20 000 € à l'article 2031), cette dernière somme étant remboursable à terme à la mise en œuvre du projet.
- La nécessité de procéder au remboursement pour trop perçu à un certain nombre de demandeurs (+ 19 500 € à l'article 1318 en dépense).
- Ces besoins sont compensés par une diminution de la ligne dédiée aux travaux IRVE (- 40 000 € à l'article 23152).

N° de compte	Intitulé	Décision Modificative 2021
13	Subventions d'investissement	19 500,00 €
1318	Autres programmes	19 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
2031	Frais d'études	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-40 000,00 €
23152	Installations, matériel et outillage techniques - Infrastructures de recharge de véhicules électriques	-40 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	500,00 €
266	Autres formes de participation	500,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00 €

B/ Décision modificative budget annexe 2021 de la chaufferie de Scey (proposition)

Il y a lieu de régulariser les dépenses de fonctionnement pour le paiement des frais de publicité suite au renouvellement des marchés d'exploitation et de fournitures, (+500€ à l'article 6231) et au règlement d'un constat d'huissier (+ 500 € à l'article 6226) suite à un désaccord avec le prestataire sortant, dépenses compensées par une pondération de 1 000 € sur les dépenses imprévues.

N° de compte	Intitulé	DM 2021
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	1 000,00 €
6226	Honoraires	500,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €
022	Dépenses imprévues	-1 000,00 €

C/ Décision modificative budget annexe 2021 de la chaufferie de Gy (proposition)

Il y a lieu de régulariser les dépenses de fonctionnement pour le paiement des frais de publicité suite au renouvellement des marchés d'exploitation et de fournitures, (+500€ à l'article 6231), dépenses compensées par une pondération de 500 € sur les dépenses imprévues.

N° de compte	Intitulé	DM 2021
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	500,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €
022	Dépenses imprévues	-500,00 €

D/ Décision modificative budget annexe 2021 de la chaufferie de Marnay (proposition)

Il y a lieu de régulariser les dépenses de fonctionnement pour le paiement des frais de publicité suite au renouvellement des marchés d'exploitation et de fournitures, (+500€ à l'article 6231), des dépannages plus importants que prévus sur cette chaufferie (+8000 € à l'article 61558), une erreur d'écriture sur un trop-perçu sollicité (650€ à l'article 673) et enfin une révision à la hausse de la prévision de la consommation de combustibles (+ 10 000€ à l'article 6061), dépenses compensées par une pondération de 3 000 € sur les dépenses imprévues et une révision à la hausse de prévisions de recettes de vente de chaleur.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	DM 2021
60	Achats et variation de stocks	10 000,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	10 000,00 €
61	Autres charges externes : services extérieurs	8 000,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	8 000,00 €
62	Autres charges externes: autres services extérieurs	500,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	650,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	650,00 €
022	Dépenses imprévues	-3 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	16 150,00 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	16 150,00 €
706	Prestations de services	16 150,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	16 150,00 €

Le Bureau Syndical réuni en séance le 17 novembre 2021 a émis un avis favorable à ces modifications.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

MEMBRES DU COMITE CONNUS AU 29 NOVEMBRE 2021

Collectivité	Titulaires	Suppléants
ABELCOURT	Bernard JAMEY	Damien TAUNAY
ABONCOURT GESINCOURT	Sophie LARUE BOLIS	Claudine GARRET
ACHEY	Claude BOURRIER	Thierry SPRINGAUX
ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE	Emmanuel MATHIEU	Jean-Philippe LEDUC
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	Ludovic TABIS	Jean-Pierre GUSTIN
AILLONCOURT	Pascal LAFFOND	Jean-marie ULRICH
AINVELLE	Nicolas EMONIN	Emmanuel CHAMBREY
AISEY ET RICHCOURT	Lionel MERCIER	Guy MERCIER
ALAINCOURT	Jean-Claude BEAUCHET	Gérard LAURENT
AMAGE	Bruno HEYMANN	Pascal DUCHANOIS
AMANCE	Noël GARRET	Jean-Luc QUINET
AMBIEVILLERS	Alan RUAUX	Quentin MOUROT
AMBLANS ET VELOTTE	Gilles SIMÉON	Gérard YVON
AMONCOURT	Nicolas FOURNIER	André SIMON
AMONT ET EFFRENEY ANCHENONCOURT ET CHAZEL	Gabriel LICHTLÉ	Fernanda GIROD
ANCIER	Michaël DAGUET	Philippe DEPIERRE
ANDELARRE	Jean DESHAYES	Jimmy GAVOILLE
ANDELARROT	Gérard COUSIN	David LEBRETON
ANDORNAY	M'Barek AMDOUNI	Dominique BARBE
ANGIREY	Jean-François DEGUELDRE	Sylvain COÏ
ANJEUX	Thierry VINCENT	Orianne BIRGY
APREMONT	Jean-Marie CHAUDOT	Marie-Claude PERIA
ARBECEY	Jean-Luc GIRARDOT	Aline RUISSEAUX
ARC LES GRAY	Jean-Pierre RENAUD Ludovic JEANNOT	Philippe PETRONELLI John JEANNOT
ARGILLIERES	Bernard THIERRY	Fabrice MARAFFI
AROZ	Brigitte MONROUZEAU	Noël LANGROGNET
ARPENANS	Raphaël DUPORTAL	Catherine PARGUER
ARSANS	Daniel RAILLARD	Nicolas RAILLARD
ATHESANS ETROITEFONTAINE	Ludovic LALANDE	Wendy THIÉBAUD
ATTRICOURT	Martine DISLAIRE	Jacques COUTURIER
AUGICOURT	Philippe SRIODOT	Bruno MARIOTTE
AULX LES CROMARY	Marc BONJOUR	Gaëtan ROCH
AUTET	Emmanuel GODARD	Claudy ROUSSEL
AUTHOISON	Fabrice GASNET	Jean-Baptiste CHOUET
AUTOREILLE	Catherine LIND	Cyril MUGNIER
AUTREY LES CERRE	Anaïs PIN	Déborah BONNET
AUTREY LES GRAY	Sébastien HUGOT	Didier MAGNY
AUVET ET LA CHAPELOTTE	Gérard FENOL	Marc SIMONIN
AUXON	Christian AUBIAT	Christophe FOURNIER
AYNANS (LES)	Mickaël JEANNIN	Frédéric GREUILLET
BAIGNES	Aline PASTORET	Jean-Pierre GILLOT
BARGES	Christophe DENIS	Roger GRONDIN
BARRE (LA)	Bernard PELCY	Sébastien BOULANGER
BASSE VAIVRE (LA)	Michel RICHARD	Patrick BÔLE-RICHARD
BASSIGNEY	Jean-Luc BRULE	Francis DETEY
BATIES (LES)	Thierry LUCOT	Fabrice DUFLO
BATTRANS	Pascal VERNE	Sébastien CHAMBLANC
BAUDONCOURT	Laurent GRESY	Corinne JEANPARIS
BAULAY	Pascal MARTIN	Frédéric GERARD
BAY	Jean-Marie BOSSET	Michel GAILLARD
BEAUJEU SAINT VALLIER PIERREJUX ET QUITTEUR	Patricia LAFAILLE	Geneviève ROUGEOL
BEAUMOTTE AUBERTANS	Benjamin DELAPIERRE	Laetitia GRANGEOT
BEAUMOTTE LES PIN	Jean-Michel BELIN	Françoise KARJAVY
BELFAHY	Julien PY	Gilbert ISSANCHOU
BELMONT	Yannick STADELMANN	Frédéric BALLET
BELONCHAMP	Jérôme ALLIX	Dominique PLAYOULT
BELVERNE	Georges DEMOUGIN	Pascal AUBERT
BESNANS	Nadine GAUTHIER	Estelle GOUX
BETAUCOURT	Lydie BILICHTIN	Cyrille PRIOZET
BETONCOURT LES BROTTE	Edwige HAEFFLE	Damien BOURGOGNE
BETONCOURT SAINT PANCRAZ	Martine WOLFER	Thierry COUSIN
BETONCOURT SUR MANCE	Guillaume HENNINGER	Michel HAMM
BEULOTTE SAINT LAURENT	Jean CHATELAIN	Jérôme ZANETTI
BLONDEFONTAINE	Gérard PICCOLELLA	Bernard GABRIEL
BONNEVENT ET VELLOREILLE	Bruno EUVRARD	Marie-Christine GRANIER
BOREY	Gilles MOUGIN	Christian ROUSSEL

Communes	Titulaires	Suppléants
BOUGEY	Jean GUYOT DE SAINT MICHEL	Michel BILLY
BOUGNON	Antoine BONNE	Marie-Line DEMANGE
BOUHANS ET FEURG	Claude DEMANGEON	Corinne SCHMIT
BOUHANS LES LURE	Vincent BRESSON	Sylvain LAMBOLEY
BOUHANS LES MONTBOZON	Philippe SPADETTO	Serge LAURENT
BOULIGNEY	Christine REMY	Serge CHRETIEN
BOULOT	Gabriel CHARBONNIER	Karine ERARD
BOULT	Bernard BOILLOT	Eric TOURNIER
BOURBEVELLE	Christian COLOTTE	Annick LAILLET
BOURGUIGNON LES CONFLANS	Marc GENTILHOMME	Nelly THOMAS
BOURGUIGNON LES LA CHARITE	Philippe LEUVREY	Charline CLOCHEY
BOURGUIGNON LES MOREY	Eliane PITAVY	<i>Non désigné(s)</i>
BOURSIERES	Jean POUILLY	Jacques MARQUETON
BOUSSERAUCOURT	Jean-Luc PAULIN	Yvette ALIX
BREUCHES	Patrice BEURAERT	Dominique NOU
BREUCHOTTE	Joel DAVAL	Axel GALMICHE
BREUREY LES FAVERNEY	André HOCQUAUX	Mélanie RAGUET
BREVILLIERS	Daniel CHARMOILLAUX	Julien GULDEMANN
BRIAUCOURT	Laurianne MENIGOZ-DESBRAUX	Nicolas CHOUX
BROTTE LES LUXEUIL	Emilien BEUGNOT	Gaël BEAULIEU
BROTTE LES RAY	Pierre PATE	Didier FURTIN
BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	Régis MUZARD	Erick DÉQUAIRE
BROYE LES LOUP ET VERFONTAINE	Jean-Noël CHAMBON	Alain NICOLLE
BRUSSEY	Robert BELUCHE	Christian BUFFET
BRUYERE(LA)	Jean-Marie LEDY	Bernard GIRARD
BUCEY LES GY	Romain MILLOT	David BIDON
BUCEY LES TRAVES	Jacques HEZARD	Roland DUPLAIN
BUFFIGNECOURT	Aurélien VIARD	Aukje SCHOKKER VAN ARKEL
BUSSIERES	Emilien BRENOT	Joëlle DUPONT
BUTHIERS	Bruno TATIBOUËT	André AURIERE
CALMOUTIER	Stéphane BELLUZ	Gérald GASSER
CEMBOING	Claudette FASSIER	Jean-Paul DELILLE
CENANS	Bernard TOURNIER	Danielle TOURNIER
CENDRECOURT	Cyril CHAPUZOT	Louis COCAGNE
CERRE LES NOROY	Alain HENRY	Patricia LACROIX
CHAGEY	Philippe RUEDY	Bruno CORBANESE
CHALONVILLARS	Jean-Claude MICHAUX	Stéphane MAIRE
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	Jean-Marc RIAS	Jean-Marie ISABEY
CHAMPAGNEY	Marc STEVENOT Michel JACOBBERGER	Roger KIFFER Stéphane COLLILIEUX
CHAMPEY	Claude PERRIN	Pierre THIEBAUD
CHAMPLITTE	Jean-Christophe PINEAU	Patrick HUMBERT
CHAMPTONNAY	Yohann POIROT	Christophe DUBOIS
CHAMPVANS	Mathieu FROTEY	Daniel ARNESI
CHANCEY	André GAUTHIER	Marie Jeanne BERTHEMY
CHANTES	Pierre BOUQUET	Gaëtan PERRIN
CHAPELLE LES LUXEUIL (LA)	Alain SCHELLE	Jérôme VERNEY
CHAPELLE SAINT QUILLAIN (LA)	Guillaume JEAN	Marc FOURNET
CHARCENNE	Jean-pierre VIROT	Michel RENEVIER
CHARGEY LES GRAY	Maxence COURIOL	Lise LOMBERGER
CHARGEY LES PORT	Antoni MAGNIN	Patrick RIEU
CHARIEZ	Nicolas VIROT	Vincent TERREAUX
CHARMES SAINT VALBERT	Jean-Louis NITHARD	Patrick CARTERET
CHARMOILLE	Marc JOUQUELET	Denis LACOMBE
CHASSEY LES MONTBOZON	Bernard JEANNEROD	Michel DELBOS
CHASSEY LES SCEY	Julien NORIS	Thierry GUILLAUME
CHATENAY	Ludovic JOLY	Maxime WICKY
CHATENOIS	Bernard LACROIX	Michel MOROT
CHAUVIREY LE CHATEL	Michel RICHETON	Michel DELOY
CHAUVIREY LE VIEIL	Régis SIMONIN	Alexandre RICHARD
CHAUX LA LOTIERE	Sandrine BOYER-CLOP	Benoît FOLIN
CHAUX LES PORT	Olivier CHAUDOT	David COTTIN
CHAVANNE	Sébastien SENECOT	Jean-Pierre MATHEY
CEMILLY	Françoise LAZARD	Rémy GRENIER
CHENEBIER	Valentin PETIT	Claude CLAUDEL
CHENEVREY ET MOROGNE	Jean-luc FRICHET	François JACQUINOT
CHEVIGNEY	Frederic SEGUIN	<i>Non désigné(s)</i>
CHOYE	Roméo FRANCHINI	Nicolas HEILI
CINTREY	Jacques BOUR	Bertrand BAILLET

Communes	Titulaires	Suppléants
CIREY	Julien PARTY	Yannick MOUTON
CITERS	Pierre TOURNIER	Laurent Aoustin
CITEY	Sophie REVERCHON	Marie-Agnes GUERET
CLAIREGOUTTE	Gilles GROSJEAN	Alexis GERMAIN
CLANS	Jonathan GRUT	Benoît MONGIN
COGNIERES	Nicolas GELHAUSEN	Jean-Marie GROSJEAN
COISEVAUX	Pascale RAPP	Jean-Michel LENORMAND
COLOMBE LES VESOUL	Yves SERGENT	Michel FLORENTIN
COLOMBIER	Christophe VIROT	Marie-Agnès MICHELOT
COLOMBOTTE	Benjamin FAIVRE	Joël JAQUET
COMBEAUFONTAINE	Dominique BAVARD	Jean-Marie BAVARD
COMBERJON	Franck CAILLE	Christophe SARDAIGNE
CONFLANDEY	Philippe ZVER	Sylvain NICOLAS
CONFLANS SUR LANTERNE	Jean-Luc MENIGOZ	Gaëtan GANDILHON
CONFRACOURT	Hervé GRATTÉ	Frederic GAUTHIER
CONTREGLISE	David CHEVALLIER	<i>Non désigné(s)</i>
CORBENAY	Paul JEANNEY	Gabriel HAMANN
CORBIERE (LA)	Thierry MANCASSOLA	Aurélien VINCENT-VIRY
CORDONNET	Felicita GALA	Daniel GAUDARD
CORNOT	Joseph HODILLE	Christophe DEMAILLE
CORRAVILLERS	Eric MOUREY	Catherine LALLEMENT
CORRE	Gaëlle MÉTRIS	José DUFOUR
COTE (LA)	Jean-Luc FAIVRE	Etienne BOFFY
COULEVON	Bernard DUCHANOY	Claudine VEILLET
COURCUIRE	Antonio AVENIA	Michel PASTEUR
COURMONT	Stéphane LARIBE	Hugues VILLANI
COURTESOULT ET GATEY	Christelle DIDELOT	Genevieve POULNOT
COUTHENANS	David TRIPOGNEY	Patrick KACZMAREK
CRESANCEY	Marc LAMBERT	Annick GABIOT
CREUSE (LA)	Gilles RAPIN	Pascal RAPIN
CREVENY	Claude GRANDMOUGIN	Pascal LAEMLIN
CROMARY	Jérôme MARTIN	Gilles BERTIN
CUBRY LES FAVERNEY	Christian BARDIN	Catherine OGIER
CUVE	Philippe GRISOT	Benoît OUGIER
DAMBENOIT LES COLOMBE	Alain ABERARD	Antoine SARMIENTO
DAMPIERRE LES CONFLANS	Christophe MINET	Ghislain JACQUEY
DAMPIERRE SUR LINOTTE	Sébastien DURY	Hubert BRUN
DAMPIERRE SUR SALON	Frédéric BLANDIN	Frédéric MAUCLAIR
DAMPVALLEY LES COLOMBE	Jean-Yves MARIETTE	Nicole ROUSSEL
DAMPVALLEY SAINT PANCRAS	Denis FOURRIER	Cassandra BRICOUT
DELAIN	Christophe TAULLE	Martial MARLIN
DEMANGEVELLE	Annie OUDOT	Théo MANDLER
DEMIE (LA)	Jean-François BOURGEOIS	Vincent PETITJEAN
DENEVRE	Sébastien VERA	Marc SARREY
ECHAVANNE	Stéphane PETITHORY	<i>Non désigné(s)</i>
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	Bruno JAMET	<i>Non désigné(s)</i>
ECHENOZ LA MELINE	Jean-Michel ADREY Gilles CHOLLEY	Mickaël COLLARDEY Christine VAGNET
ECHENOZ LE SEC	Elise CRIQUI	Maryline HENRY
ECROMAGNY	Michèle CHIPAUX	Maryline PETROFF
ECUELLE	Christophe TABOURET	Bruno CLEMENT
EHUNS	Alexandre COURTOY	Pascal MEZELLE
EQUEVILLEY	Thierry CHALOT	Nelly CORNUÉZ
ERREVET	Patrice LECOSSOIS	Alexandre ZUMBIHL
ESBOZ BREST	Catherine SAINT-VANNE	Carole GENET
ESMOULIERES	Jean COLLILIEUX	Clémence LEFEBVRE
ESMOULINS	Sébastien DEMOLY	Vivien DESCHAMPS
ESPRELS	David DORNIER	Bruno MOUGIN
ESSERTENNE ET CECEY	Bruno GRADOZ	Dominique LEFEVRE
ETOBON	Michel WASNER	François MIGNEREY
ETRELLES ET LA MONTBLEUSE	Jacky HEZARD	Gilbert GRANDPERRIN
ETUZ	Alain VILLARD	Hugo MEDINA
FAHY LES AUTREY	Jean-Marie COURVOISIER	Pascal USQUIN
FAUCOGNEY ET LA MER	Herve CLEMENT	Matthieu CHASSARD
FAVERNEY	François GUEDIN	Philippe GERDIL
FAYMONT	Patrick SEILLER	Denis MOREL
FEDRY	Jean ROBLET	Joel GELINOTTE
FERRIERES LES RAY	Eric BRILA	Fabienne RICHARDOT
FERRIERES LES SCEY	Jean-Jacques MILLERAND	Laurent CHEVALIER
FESSEY (LES)	Alain DAHINDEN	Evelyne PERNOT
FILAIN	Viviane ROUSSEL	Stephane BLANDIN
FLAGY	Jean-Claude THUILLIER	Delphine CHAUDEY
FLEUREY LES FAVERNEY	Franck TISSERAND	Patrick RENAULT
FLEUREY LES LAVONCOURT	Yohan MENNETRIER	Jean-Jacques JACHEZ
FLEUREY LES SAINT LOUP	Didier ROLLET	Jacky BRINGOLD

Communes	Titulaires	Suppléants
FONDREMAND	Phippe VAUDREY	Daniel PERRIER
FONTAINE LES LUXEUIL	Ludovic BOLMONT	Colette ANTOINE
FONTENOIS LA VILLE	Julien ANETZBERGER	Florent ACCORSI
FONTENOIS LES MONTBOZON	Daniel VAREY	Edwige EME
FOUCHECOURT	Fabrice BOUVERET	Alexis REMERY
FOUGEROLLES SAINT VALBERT	Michel DAVAL Thierry LE BRAY	Jean-Pierre ARGENTON Anthony VAUBOURG
FOUVENT SAINT ANDOCHE	Annie MORANÇAIS	Angélique LE ROY
FRAHIER ET CHATEBIER	Philippe TRAN	Karine FRANCOIS
FRAMONT	Reanud GLAESSNER	Loïc MAUPIN
FRANCALMONT	Marcel DUMAIN	José RICARDO
FRANCHEVELLE	Raymond BILQUEZ	David LETHUMIER
FRANCOURT	Jean MONNOT	Françoise BUSSON
FRASNE LE CHATEAU	Carole RAFFIN	Jean-Baptiste FAGON
FREDERIC FONTAINE	Roland TOURNIER	Olivier POIROT
FRESNE SAINT MAMES	Julien CAPO	Jean-Pierre CHAUSSE
FRESSE	Pierre MONNIER	Marie-Blanche GWINNER
FRETIGNEY ET VELLOREILLE	Christian NOLY	Christian TISSOT
FROIDECONCHE	Joffrey MARGOLIS	Eric PETITJEAN
FROIDETERRE	Alain RESZEL	Lionel CAREME
FROTEY LES LURE	Christophe GROSMOUGIN	Christian LAROCHE
FROTEY LES VESOUL	Jean-Marc JAVAUX	Christophe TARY
GENEVREUILLE	Thomas DURUPT	Antoinette MARCHAL
GENEVREY	Grégoire DIZIAIN	Patrick PICARD
GERMIGNEY	Jean-Pierre LEFEBVRE	Véronique DUCRET
GEVIGNY ET MERCEY	Alban CAUSIN	Camille NOIROT
GEZIER ET FONTENELAY	Richard COL	François POTHIER
GIREFONTAINE	Jean-Louis GRANDHAIE	Damien GOUDOT
GOUHENANS	Jean-François LAVALETTE	Hervé CORDIER
GOURGEON	Roland LONGECHAMP	Nicolas PIERRE
GRAMMONT	Eliane BOUCARD	Loïc BOUCARD
GRANDECOURT	Patrick POISSENOT	<i>Non désigné(s)</i>
GRANDE RESIE (LA)	Gérard VIENNOT	Dominique THEVENOT
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	Nathalie DEZIR	Lucas DEGRET
GRANGES LE BOURG	Claude ARMBRUSTER	Marcel TAVERNIER
GRATTERY	Jérôme LALLEMAND	Jean GENESTIER
GRAY	Marie BRETON Jean-Claude GULOT Didier BERGELIN	Christophe DUREUX Rénald JAMES Jean-Baptiste PIERROT
GRAY LA VILLE	Dimitri CHABOD	Laurent GARCIA
GY	Thierry GOUSSET	Benjamin GUYOT
HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT	Ludovic VERBAERE	Jean-Michel GENEY
HAUTEVELLE	Tony SIMON	Patrick LAURENT
HERICOURT	Sébastien MANCASSOLA Luc BERNARD Patricia BURGUNDER Martial DUCASSE Ouari BELAOUNI Patrick ADAM	Gilles LAZAR Alain PARCELLIER Patrick PAGLIA Jean-Luc PARIS Dominique VARESCHARD
HURECOURT	Bruno SIMONIN	Mourad LALMI
HYET	Didier MELIQUE	Jean-Pierre OUDIN
IGNY	Jean-Marie PONGAN	Sébastien DELAULE
JASNEY	Jean-Daniel GEROME	Stéphane KUENY
JONVELLE	Roland DON	Gérald BARROY
JUSSEY	Yvette MADRON	Emilien FEBVRE
LAMBREY	Fabien GALLAUZIAUX	Sylvie LECORNEY
LANTENOT	Virginie CHENE	Marie-Christine PETITJEAN
LANTERNE ET LES ARMONTS (LA)	Jean-Marc SIGUST	Olivier ROY
LARIANS ET MUNANS	Patrick NECTOUX	Serge SADOWSKI
LARRET	Mickaël MAIROT	Alain BOUGRELLE
LAVIGNEY	Jacques MOREY	Alice GARNY
LAVONCOURT	Patrice DEFFEUILLE	Christophe GOUSSARD
LIEFFRANS	Eric KOUCH	Jean-Marie LOIGEROT
LIEUCOURT	Stéphane VIENNOT	Cédric DUVERNOY
LIEVANS	Morgan JEANDENANT	Bernard GAUDINET
LINEXERT	Jean-Carlo FAILLACE	Josette MOLLE-YUKNA
LOEUILLEY	Ghislain POYER	Bruno LECHAUVE
LOMONT	Emmanuel PEQUIGNOT	Eric MASSON
LONGEVILLE	Guy SAINT-DIZIER	Michel PLEIGNET
LONGINE (LA)	Philippe HENRY	Jacqueline REYNIER
LOULANS VERCHAMP	Guillaume BLONDEL-GABORIEAU Thibaud GRENARD Christian CHORVOT Virginie LUTHRINGER Joël HACQUARD Pascal GAVAZZI	Pascal CHATELAIN Laurent MONNAIN Hamid ZOUGGARI Isabelle ARNOULD Rachid MERZOUG Jérôme LAROCHE
LURE	Loïc LABORIE Rodolphe WACOGNE Gabriel MIGNOT Frédéric BURGHARD	Maryline MANTION Vadim FEDERSPIEL Michel CALLOCH Didier HUA
LUXEUIL LES BAINS		
LUZE	Eric STEIB	<i>Non désigné(s)</i>

Communes	Titulaires	Suppléants
LYOFFANS	Fabian GENEY	Laurent DEMONET
MAGNIVRAY	Hervé MATHIOT	Jean MAUFFREY
MAGNONCOURT	David TAMISIER	Hervé BÉCLIER
MAGNORAY (LE)	Denise PETIET	Jean-Baptiste DOMINIQUE
MAGNY DANIGON	Gaël CROISSANT	François DESMAREST
MAGNY JOBERT	Dominique CRISCUOLO	Jean-Christophe BALLOT
MAGNY LES JUSSEY	Pascal JAQUET	Jean-Pol GIROD
MAGNY VERNOIS	Daniel NOURRY	Nathalie BEDEL
MAILLERONCOURT CHARETTE	Claude RÉMOND	Stéphane BAUMANN
MAILLERONCOURT SAINT PANCRAS	Ludovic GAUDIOT	Mickaël DE KEUKELEIRE
MAILLEY ET CHAZELOT	Sébastien VON ARBOURG	Emmanuel JOLY
MAIZIERES	Patrick SCHUSTER	Eric MATUSALEM
MALACHERE (LA)	Patrick GLAUSER	Cyril PETITJEAN
MALANS	Jean pierre JACQUOT	Thierry LAMOUREUX
MALBOUHANS	Elisabeth GUEDOT	Sylvain MASSON
MALVILLERS	Sylvain SAINT-AVIT	Jérémie BOLOT
MANDREVILLARS	Hervé ROSSE	Eddine TRABI
MANTOCHE	Georges DE GERAUVILLIERS	Jean-Pierre CRETIN
MARAST	Christian BELPERIN	Constantin CHOPARD
MARNAY	Pierre ZANGIACOMI	Vincent BALLOT
MAUSSANS	Pascal MARILLY	Marcel NAUDEY
MELIN	Pierre VIENNOT	Marie-Hélène MULLER
MELINCOURT	Dominique MOUGIN	Bernard PRIEUR
MELISEY	Jean-Marie LALLOZ	Régis HOUILLO
MEMBREY	Gérard LAMIDIEU	Jacky SAUNOIS
MENOUX	Jacques CHATEL	Robert CORNEGLO
MERCEY SUR SAONE	Mickaël BEUCHET	Sébastien BOUSSARD
MERSUAY	Rémy AVOSCAN	Christian CHERVET
MEURCOURT	Alain VINOT	Carine MICHAT
MIGNAVILLERS	Stéphane JAY	Claude BESANCON
MOFFANS ET VACHERESSE	Pierre THOMAS	Philippe BERNARD
MOIMAY	André MARTHEY	Pierre PERDRIX
MOLAY	Martial GRATTEPAIN	Pascal DOUSSOT
MOLLANS	Jean-François LACHAT	Sébastien PHEULPIN
MONTAGNE (LA)	Jean-Marie BRICE	Aurélien COLLE
MONTARLOT LES RIOZ	Pascal ROGNON	Jean-Luc BOUTON
MONTBOILLON	Jean-Pierre FUCHOT	Nicolas POINSOT
MONTBOZON	Mickaël VELIO	Jean-Yves GAMET
MONTCEY	Jean-Claude BOISSEAU	Christiane LYAUTEY
MONTCOURT	Marie-Claude MOUGIN	Isabelle HUCHON
MONTDORE	Claude FOURNIER	Bruno MOUTON
MONTESSAUX	Frank COPPE	Raphaël CARRIERE
MONTIGNY LES CHERLIEU	Andre AUBRY	Bernard MOURLOT
MONTIGNY LES VESOUL	Philippe COMBROUSSE	Thierry KLERCH
MONTJUSTIN ET VELOTTE	Jean-Pierre BERTRAND	Cédric BEVALOT
MONT LE VERNIS	Jean-Christophe VASSER	Olivier BLANCHARD
MONTOT	Bruno DEGRELAND	Brandon GARNIER
MONT SAINT LEGER	Dominique LAMIDIEU	Joël GARNERY
MONTUREUX ET PRANTIGNY	Mathieu FRITSCH	Antonio PESCE
MONTUREUX LES BAULAY	Gérard CORDIER	Marcel BERNARD
NANTILLY	Yves PELLETIER	Michel DEMANDRE
NAVENNE	Denis BARBAUX	Thibaut RICHARD
NEUREY EN VAUX	Jean-Paul MARCHAL	Jean-Louis CASALI
NEUREY LES LA DEMIE	Dominique HEZARD	Michel NOËL
NEUVILLE LES CROMARY	Jean-Pierre TOMASZCZYK	Mario CHOUET
NEUVILLE LES LA CHARITE	Jean-Marie BLANC	Patrick LE GARF
NEUVILLE LES LURE (LA)	Jean-Paul LAROYENNE	Dominique LAFFAGE
NEUVILLE LES SCEY (LA)	Frédéric CORBON	Jean-Christophe REMY
NOIDANS LE FERROUX	Gérard JACQUIN	Jean-Louis BORDET
NOIDANS LES VESOUL	Fernand GRAVINESE	Marc SEEBERT
NOIRON	Olivier VUILLIER	David JACQUES
NOROY LE BOURG	Mathieu LIGEY	Justin GAMET
OIGNEY	Gilles GRUNEWALD	Armand TRILLEAU
OISELAY ET GRACHAUX	Michel MASCHINO	Germain BILAT
ONAY	Jacques ROUSSET	Marie-Laure LAURENT-RENAUD
OPPENANS	Marc ISABEY	Jeanne-Antide ISABEY-SANDOZ
ORICOURT	David JAMEY	Franck COURVOISIER
ORMENANS	Fabien GRAPPEY	Emmanuel BELIN
ORMOICHE	Magalie ROSE	Philippe GERARD
ORMOY	Julien BROSCART	Nicolas PERRIN
OUGE	Jérôme MENNETRIER	Laurent BERTOT
OVANCHES	Patrick PETITPAS	Elise MANZONI
OYRIERES	Fabien LAGIER	Olivier BOUSSARD
PALANTE	Olivier ECHARD	Michel DAGUENET
PASSAVANT LA ROCHERE	Michel DESIRE	Gilles AMBS

Communes	Titulaires	Suppléants
PENNESIERES	Jean-François ROUX	Eve-Lise GABORY-BELIN
PERCEY LE GRAND	Michel AVENEL	Bruno TRONCIN
PERROUSE	Benjamin HUCKERT	François BLATEYRON
PESMES	Frédéric HENNING	Jean-Pierre COURIOL
PIERRECOURT	Nadège NÉE-RIBARD	Brigitte DOIZENET
PIN	Alain THILL	Nadège MAIROT
PISSEURE (LA)	Romain LEMPEREUR	Hervé DEMASSUE
PLAINEMONT	Dominique GALMICHE	Jean GALMICHE
PLANCHER BAS	Franck JEANDENANT	Eric BOILLETOT
PLANCHER LES MINES	Laurent LACREUSE	Déborah BOUTILLOT
POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE	Michel ZILIOTTO	Benoit HORCHOLLE
POMOY	Xavier CHAMPION	Philippe GASNET
PONTCEY	Christian TERRASSON	Michelle JOBAR
PONT DU BOIS	Michel HENRY	Elisabeth AWIGNANO
PONT SUR L OGNON	Frédéric ADAM	Gérard LEINTZINGER
PORT SUR SAONE	Alain GARDIENNET	Emmanuel ARNOULD
	Stéphane JOYEUX	Alain CERDAN
POYANS	Gaëlle GARNIER	Nicolas MATHIEZ
PREIGNEY	Lucien DELAITRE	Arnaud VIGNERON
PROISELIERE ET LANGLE (LA)	Michel GRANDEMANGE	Hubert DEMOUGIN
PROVENCHERE	Florent MORTHEAUX	Alain NAGEOTTE
PURGEROT	Patricia PINOT-ROLLET	Patrick GUILLAUME
PUSEY	Pierre CLERC	Gaston VUILLEBOT
PUSY ET EPENOUX	Benjamin BALAI	Jean-François GARCIA
QUARTE (LA)	Bruno LABAS	Dominique LASSALLE
QUENOCHÉ	Rosemonde BOURGUET	Sylvain GALLAND
QUERS	Jocelyn BRESSON	Brigitte MENIGOZ
QUINCEY	Romain MUNIER	Christian CHAUSSALET
RADDON ET CHAPENDU	Christian MENIGOZ	Colette LEUVREY
RAINCOURT	Sébastien GRANDJEAN	François BURGER
RANZEVILLE	Patrick RUAX	<i>Non désigné(s)</i>
RAY SUR SAONE	Cedric GHESQUIER	Raphaël ROUSSEL
RAZE	Marie-Ange PHEULPIN	Christine FROIDEVAUX
RECOLOGNE	Marie-Claire GAXATTE	Jean-Pierre BELOT
RECOLOGNE LES RIOZ	Robert TRAVAILLOT	Jérôme BERGEY
RENAUCOURT	Franck JOLY	Christian CRUCET
RESIE SAINT MARTIN (LA)	Serge ABBEY	Pascal VERNIEST
RIGNOVELLE	Alain CASTEL	Jennifer JACQUOT
RIGNY	Gabriel RADZIKOWSKI	Karine PELTRET
	Frédéric HIRSCHY	Christian MEYER
	Frédéric GUIBOURG	Gilles MAINIER
ROCHE ET RAUCOURT	Vincent LESCORNEL	Sylvain WILHELM
ROCHELLE (LA)	Stephanie MOLT	Lucien BARBIER
ROCHE MOREY (LA)	Stéphane JULY	Michel BOURNOT
ROCHE SUR LINOTTE ET SORANS LES CORDIERS	Jean-Philippe DUBOIS	Eloïse DUBOIS
ROMAINE (LA)	Marie LOUGNOT	Daniel NOEL
RONCHAMP	William ORTSCHIEDT	Pierrick TARIN
	Jérémy MECHINAUD	Benoît CORNU
ROSEY	Bruno LAMIDIEU	Denis PERRIN
ROSIERE (LA)	Alexandre CHEVALIER	Marie-Noëlle GAVOILLE
ROSIERES SUR MANCE	Pascal COCAGNE	David MARQUELET
ROYE	Philippe COLLE	Alexandre FANJAS
RUHANS	Eglantine PELCY	Jean-Baptiste CARDOT
RUPT SUR SAONE	Thibault PIHET	Amélie DELACOURT
SAINT BARTHELEMY	Stéphane RIBAUD	Gaëlle BRIGNOLI
SAINT BRESSON	Yves SIMONIN	Claude VAUBOURG
SAINT BROING	Didier MOREAU	Armel PASCAUD
SAINTE MARIE EN CHANOIS	Gérard CARDOT	Jean-Luc DAVAL
SAINTE MARIE EN CHAUX	Bénédicte ANTONIO	Martial RAMLOT
SAINTE REINE	Bernard ROYER	<i>Non désigné(s)</i>
SAINT FERJEUX	Nadine BOUCARD	Olivier FOURNEROT
SAINT GAND	Aurélié BARD-HERRGOTT	Stéphanie FRANCHET
SAINT GERMAIN	Arnaud JURETTIGH	Olivier GAVOILLE
SAINT LOUP NANTOUARD	Eric BERREUR	Harry BARDET
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	Agnès LEJEUNE	Noëlle GRANDJEAN
	Thierry BELLONCLE	Madeleine CALDEIRA
SAINT MARCEL	Victor VILLEMIN	Patrick SIMONIN
SAINT REMY	Gérald FAVRET	Jean-Jacques CHASSARD
SAINT SAUVEUR	Cédric FAIVRE	Arnaud ROUSSEL
SAPONCOURT	Jean-Luc CORNEBOIS	David LOPEZ
SAULNOT	Patrick STRAUSS	Adeline ARNOULD
SAULX	Christophe ROSSÉ	Claire CHEVAILLIER
SAUVIGNEY LES GRAY	Pierre VUILLERMOZ	Jocelyn CHENEVIER
SAUVIGNEY LES PESMES	Jean-Claude LOMBARDI	Lydia PECQUERY
SAVOYEUX	Jean-Marie BOURDENET	Benoit CHEVALLIER
SCEY SUR SAONE ET SAINT ALBIN	Georges NOEL	Christophe OTHENIN
SCYE	Eric BERNARD	José PALMAR
SECENANS	Sandrine DIETSCH	Mickaël SARAS
SELLES	Jacques ROUSSEY	Josiane KIRSCH-RUAUX
SEMMADON	Noël COUDRIET	Denis CAMUSET
SENARGENT MIGNAFANS	Michel JACQUIN	Patrick KEMPF

Communes	Titulaires	Suppléants
SENONCOURT	Christophe FORMET	Matthieu MINIC
SERVANCE MIELLIN	Jean-Siméon GRANDMOUGIN	Julien TOURDOT
SERVIGNEY	Marie-Pierre DUPRE	Sandrine MARTZ
SEVEUX MOTÉY	Christian BRAUD	Jean NOLY
SOING CUBRY CHARENTENAY	Cédric PETIT	Xavier FIGARD
SORANS LES BREUREY	Jacques CHAVY	Jean-Marie ARNOULD
TARTECOURT	Jean-François VIRIOT	Claude SIMONIN
TERNUAY MELAY ET SAINT HILAIRE	Sandra DUPETY	Philippe GROSJEAN
THEULEY	Hervé MENNETRIER	Jean DENIS
THIEFFRANS	Max MORISOT	Fabien VERGEY
THIENANS	François BARCELO	Etienne GRISEZ
TINCEY ET PONTREBEAU	Denis RIONDEL	<i>Non désigné(s)</i>
TRAITIEFONTAINE	Gilles HUSY	Mathieu DESCHARMES
TRAVES	Fernand STEFANI	Mary RAYNAUD
TREMBLOIS (LE)	Jean-Alain BAILLY	Frédéric PERROTIN
TREMOINS	Frédéric BOULANGER	Pascal METTEY
TRESILLEY	Sébastien BINÉTRUY	<i>Non désigné(s)</i>
VADANS	Jérémy MAITROT	Benoit OUDIN
VAITE	Eméric MANGEOT	Mathieu CLERGET
VAIVRE ET MONTOILLE	Viviane CARSANA Almedin MISUT	Michel CHARLES Sylvain RABBE
VAIVRE (LA)	Gilles GRANDJEAN	Alain ROBERT
VALAY	Stéphane BOISSON	Patrick BILLET
VAL DE GOUHENANS (LE)	Jean-Pierre SEGUIN	Denis GAYES
VALLEROIS LE BOIS	Romain WICKY	Jean ROUSSEAU
VALLEROIS LORIOZ	Florine BELUCHE	Christian SILVAIN
VAL SAINT ELOI (LE)	Daniel COUPRIAUX	Jérôme MANCASSOLA
VANDELANS	Cédric GRANGEOT	Xavier DOROTTE
VANNE	Frédéric LAVILLE	Xavier GROSJEAN
VANTOUX ET LONGEVILLE	Pascal GRISOT	Amandine MESSELOT
VAROGNE	Christian HOSTETTER	Lionel ANGEL
VARS	Marcelline POULNOT	Philippe JOLY
VAUCHOUX	Michel GRUJARD	Patrick SEGURA
VAUNCOURT NERVEZAIN	Dimitri DOUSSOT	Pascal DAMIDEAUX
VAUVILLERS	Gilbert PUJOL	Alix BOURGEOT
VAUX LE MONCELOT	Etienne LECOMTE	Nicole OUDIN
VELESMES ECHEVANNE	Frédéric MOREL	Stéphane GAULIARD
VELET	Isabelle SCHNEIDER	Didier STIEFVATER
VELLECLAIRE	Armelle PARMENTIER	Sophie VUILLET
VELLEFAUX	Jérémy TAILHARDAT	Antoine CUISANCE
VELLEFREY ET VELLEFRANGE	Olivier JEUNOT	Jean-François BENEUX
VELLEFRIE	Jean-Michel CHEVALLEY	Fabrice JOURDAIN
VELLEGUINDRY ET LEVRECEY	Eric MENNESSIEZ	Michel ROBERT
VELLE LE CHATEL	Olivier BAUDEMENT BAVOUX	Pierre POUGEUX
VELLEMINFROY	Xavier BATAILLE	Claude THIEDEY
VELLEMOZ	Pierre HÉZARD	Pierre CASELLA
VELLEXON QUEUTREY ET VAUDEY	Jacques HUGUENIN	Dylan DEMARCHE
VELLOREILLE LES CHOYE	Philippe MARTIN	Raphael CAUVIN
VELORCEY	Alain BALLET	Jean-Louis GRADOZ
VENERE	Jean-Louis MEUNIER	Jean-Guy GARDOT
VENISEY	Vincent FERNANDES	Bruno VILLEMIN
VEREUX	Philippe JOUHANNET	James BUTHIAU
VERLANS	Alain BERMON	Fernand DORMEAU
VERNOIS SUR MANCE	Georgina MORTON	Vincent FELTES
VERNOTTE (LA)	Ludovic GRILLOT	Maurice SALOMON
VESOUL	Gaëlle GALDIN	Stéphane PINI
	Ludovic BALLESTER	Sabrina RENET
	Sylvie MANIERE	Patricia JEANNIN
	Benoît THOMASSIN	Carole MICHEL
	Alexis DUARTE	Luc VOIDEY
	François MERCIER	Marie-Line MARTIN
	Loïc CAVAGNAC	Marie-José FAIVRE
	Jean-Jacques LEGAY	Erwina MOREL
VILLARGENT	Loris MORAS	Alfred LEONI
VILLARS LE PAUTEL	Agnès CARREL	Didier ROBERT
VILLEDIEU EN FONTENETTE (LA)	Olivier FRAND	Johan CHAPOT
VILLEFRANCON	Maurice GUINARD	<i>Non désigné(s)</i>
VILLENEUVE BELLENOYE ET LA MAIZE	Claude FOLLEY	Joël RIESER
VILLEPAROIS	André ROYER	Patrick GLORY
VILLERS BOUTON	Séverine SALVON	Sabrina GHEÏDENE
VILLERS CHEMIN ET MONT LES ETRELLES	Frédéric MAY	Noël BARRET
VILLERSEXEL	Gérard CHAPUIS	Stéphane THILY
VILLERS LA VILLE	Marc BUHLER	Jacky GROSJEAN
VILLERS LE SEC	Jean DROUHARD	Danièle MOUGIN
VILLERS LES LUXEUIL	Jean-François MAIGRET	Alain CANDIDO
VILLERS PATER	Kévin PETETIN	Bruno VERRIER

Communes	Titulaires	Suppléants
VILLERS SUR PORT	Gérard DURGET	Arnaud ARMAND
VILLERS SUR SAULNOT	Gilbert FILET	Christophe MILESI
VILLERS VAUDEY	Sébastien ELSAN	Frédéric BESANCON
VILORY	Daniel GAUTHIER	Gisèle DAGUEY-LOUDOT
VISONCOURT	Bernard MEZELLE	Jean-Luc VEILLON
VITREY SUR MANCE	Frédéric BERGER	David BUSSEY
VOIVRE (LA)	Jean GALMICHE	Philippe LABREUCHE
VOLON	Joëlle GRANTE	Jérôme FAVRET
VORAY SUR L OGNON	Denis DAGOT	Jérôme MICHAUD
VOUGECOURT	Catherine GAZILLOT	André GAZILLOT
VOUHENANS	Christophe SANDOZ	François GONNOT
VREGILLE	Denis LAZZAROTTO	Martine DURAFFOURG
VYANS LE VAL	Yves LIGIER	Etienne NUSSBAUMER
VY LE FERROUX	Edith DUBOUSQUET	Hervé ROGRON
VY LES FILAIN	Dominique AMIOT	Anne ABRECHT
VY LES LURE	Claude KOHLER	Christine DESCOLLONGES
VY LES RUPT	Pascal BARBERO-TRIBOUT	Francois ARAMBOURG

Communautés de communes	Titulaires	Suppléants
CC DU PAYS DE VILLERSEXEL	Sandrine DIETSCH Stéphanie POIROT Eliane BOUCARD Guy SAINT-DIZIER Jean-François LAVALETTE Loris MORAS Marc BUHLER François MARTINEZ Constantin CHOPARD Mathieu VARET Laurent NARDIELLO Patrick AUDRAS Dominique PERRIGUEY Nadine BOUCARD Jean-Noël ROUSSEL Ludovic LALANDE David DORNIER Michel JACQUIN Jean-François MARCHAL Dominique BARI Frédéric ADAM Arnaud LEONI David JAMEY André MARTHEY Marc ISABEY Stéphane JAY Gérard CHAPUIS Stéphane BARTOLO Hugo WALZ Claude ARMBRUSTER Dominique EUVRARD Robert BADALAMENTI	Christian BOYER Claude BESANCON Wendy THIÉBAUD Charles GRANET Mickaël SARAS Christian BELPERIN Jeanne-Antide ISABEY-SANDOZ Alfred LEONI Pierre PERDRIX Christian PETREMENT Franck COURVOISIER Jean-Marie CLERC Hervé MAUCHAUSSAT Gérard LEINTZINGER Roger BERTRAND Stéphane DURAND Bruno MOUGIN Patrick KEMPF Lucette POIROT Thomas AUSSILLOUS Hubert PERRIGUEY Hervé CORDIER André LALLEMAND Claude VUILLEMIN Jean-Claude GAILLARD Benjamin GENEY Romuald BOUSSARD Benjamin PHILIPPE Michel PLEIGNET Olivier FOURNEROT
	Johan FULE Richard COL Emmanuel LANDEAU Luc SCHMITT Catherine CUINET Jean-luc FRICHET Robert BELUCHE Janick GUYOTTE Jean-Marie BOSSET Patrick DENIZOT Pierre ZANGIACOMI Denis LAZZAROTTO Jean-Michel BELIN Philippe GRUGEARD Jean pierre JACQUOT Antonio AVENIA Gérard JACQUOT André GAUTHIER Michelle BRAESCH Christophe BRESSON Badr ALAQUI-SOSSÉ Maxime PETREMENT Marc BRIÈRE Alain THILL	Maxime PETIGNY Christophe HENRIET François MARCHAL Gérard CREUX Patrick MANGARD Michel PASTEUR Françoise KARJAVY Michel BELLENEY Michel GAILLARD Francois JACQUINOT Marc LETONDAL Christian BUFFET Vincent BALLOT Aline MULIN David GUERINEAU Emmanuel BULLE Thierry JACQUOT Michel BOUVIER Marie jeanne BERTHEMY Nadège MAIROT Emmanuel BERILLE Didier JACQUOT François POCHTIER Jean-François ABISSE